

MAIRIE DE MOUTIERS

**PROCES VERBAL**

RÉUNION DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet à vingt heure trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 13 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, M. PRIOUR Nicolas, M. CORBIÈRE Sébastien, M. FOLIARD Cédric, M. ALIX Didier, M. DURAND Cédric, Mme OLIVRY Kélig, M. ROBIDEL Johan

**Excusés :** Mme LEMAILE Magali, Mme FROMENTIN Cécile, M. DOUCIN David, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme CORNÉE Anne-Sophie,

Mme CHEVRIER Maryvonne donne pouvoir à Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

**Secrétaire** M. FOLIARD Cédric

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal  
DU 23 MAI 2023**

I – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

II – Matériel : vente Tracteur Renault

III – Matériel : acquisition d'un broyeur d'accotement

IV – Piste cyclable V409 itinéraire touristique : convention pose et gestion des panneaux de signalisation

V – Salles communales : tarif vaisselle et matériel manquant ou cassé

**Objet n°1 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Lors de l'assemblée réunie le 17 décembre 2019, Monsieur Le Maire rappelle que la commune a adhéré au service proposé par le Centre de Gestion 35, du 01/01/2020 au 31/12/2022, pour la mise en conformité de la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) selon un forfait annuel de 348.17 €.

En application du règlement général sur la protection des données, en vigueur depuis le 25 mai 2018, toutes les collectivités territoriales sont dans l'obligation légale de désigner un délégué à la protection des données auprès de la CNIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉNONCE** la désignation du CDG 35 en tant que délégué de la protection des données

**DÉSIGNE** Mme Kélig OLIVRY comme nouvelle déléguée référente à la protection des données.

**Objet n°2 – MATERIEL : vente TRACTEUR RENAULT**

Monsieur Le Maire informe que le tracteur Renault n'ayant plus d'utilité pour la commune, vu sa vétusté et le prix des réparations, propose de le vendre au prix de 10 000 €.

Le GAEC Doineau de Domalain est intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la vente du tracteur Renault, immatriculé 8959-VK-35 au GAEC Doineau de Domalain au prix de 10 000 €

### **Objet n°3 – MATERIEL : acquisition d'un BROYEUR D'ACCOTEMENT**

Afin de remplacer le tracteur Renault, Monsieur Le Maire propose d'acquérir un broyeur d'accotement. Deux devis sont proposés :

- Entreprise CLAAS : 10 200 € HT ou 11 700 € HT selon le modèle choisi
- Entreprise VALTRA : 11 850 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'acquisition du broyeur d'accotement auprès de l'entreprise CLASS, au prix de 10 200 € HT

### **Objet n°4 – PISTE CYCLABLE V409 ITINERAIRE TOURISTIQUE : convention pose et gestion panneaux de signalisation avec le Département d'Ille-et-Vilaine**

Monsieur Le Maire rappelle le projet de piste cyclable, allant de Nantes au Mont-Saint-Michel. Le Département propose une convention afin de définir les conditions de gestion des panneaux posés tout au long de l'itinéraire vélo touristique régional V 409 pour la partie située sur le Département d'Ille-et-Vilaine.

Le Département procédera à la pose initiale des panneaux de police et de signalisation directionnelle sur l'ensemble de l'itinéraire quelques soit la domanialité.

A l'issue des travaux, un procès-verbal sera dressé avec la structure gestionnaire et vaut transfert de l'équipement. Ce dernier en assurera la maintenance, l'entretien et le renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la pose et la gestion des panneaux de signalisation pour la piste cyclable V409 avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

### **Objet n° 5 – SALLES COMMUNALES : tarif pour vaisselle et matériel manquant ou cassé**

Monsieur Le Maire rappelle que les tarifs appliqués pour vaisselle et matériel cassés ou manquants ont été voté le 1<sup>er</sup> mars 2022.

La salle « Pierre Platier » ayant été entièrement rénovée avec du matériel supplémentaire, il est nécessaire de mettre à jour la liste du matériel et leurs tarifs, en cas de perte ou de casse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPLIQUE** les tarifs suivants pour le remplacement du matériel manquant ou cassé (tarif à l'unité), à compter du 19 juillet 2023.

## Tarifs appliqués à l'unité pour matériel cassé ou manquant Délibération du 18/07/2023

ARTICLES	Tarif au 18/07/23	ARTICLES	Tarif au 18/07/23	ARTICLES	Tarif au 18/07/23	ARTICLES	Tarif au 18/07/23
Verre ballon	4.00 €	Grande fourchette et cuillère service	12.00 €	Petite planche à découper	30.00 €	Grande planche à découper	50.00 €
Flûte	4.00 €	Cruche en verre	10.00 €	Corbeille à pain	10.00 €	Ouvre boîtes	15.00 €
Verre pyrex et verres d'appoint	2.00 €	Cruche en inox	30.00 €	Passoire plastique	10.00 €	Vase	15.00 €
Tasse à café	3.00 €	Casserole inox 5.4l	45.00 €	Passoire inox	20.00 €	Aimant	3.00 €
Soucoupes blanches	3.00 €	Casserole diam 14	35.00 €	Plateau	20.00 €	Saladier plastique	10.00 €
Assiette plate	4.00 €	Casserole diam 16	25.00 €	Pot à lait	8.00 €	Saladier verre	10.00 €
Assiette creuse	4.00 €	Casserole diam 18 avec couv. 1.5l	30.00 €	Ramequin porcelaine	5.00 €	Ravier en inox	10.00 €
Assiette dessert	4.00 €	Poêle inox ∅ 40	80.00 €	Sauteuse ∅ 24	40.00 €	Allume gaz	10.00 €
Assiette de service	4.00 €	Poêle inox ∅ 32	60.00 €	Faitout 2l avec couv.	40.00 €	Extincteur	120 €
Fourchette	2.00 €	Plat service inox Ovale 35 x 23	15.00 €	Faitout 4l avec couv.	50.00 €	Porte-manteaux	3.00 €
Couteau	2.00 €	Plat service inox ovale 45 x 29	20.00 €	Faitout 6l avec couv.	55.00 €	Panier lave-vaisselle	100.00 €
Cuillère à soupe	2.00 €	Petits plats gratin rectangle	25.00 €	Faitout 8l avec couv.	60.00 €	Poubelle WC	20.00 €
Cuillère à café	1.00 €	Grand plat gratin Rectangle 20 l	55.00 €	Faitout 17l avec couv.	90.00 €	Grande poubelle cuisine	150.00 €
Couteau à pain	10.00 €	Légumiers ronds inox	20.00 €	Grand faitout	150.00 €	Cafetière	100.00 €
Couteau multi usages	30.00 €	Plat ovale creux inox 37x25	15.00 €	Store fenêtre	600.00 €	Mange-debout	150.00 €
Cuillère bois	7.00 €	Gratin rond inox	30.00 €	Enceinte	250.00 €	Tables	200.00 €
Fouet spatule Ecumoire louche	10.00 €	Autres plats inox service	18.00 €	Vidéoprojecteur + télécommande	1200.00 €	Chaise	80.00 €
Manique	5.00 €	Chariot lavage	200.00 €	Ecran + télécommande	1200.00 €	Escabeau	250.00 €
Décapsuleur ou Tire-bouchons	5 €	Pelle	5.00 €	Applique murale	200.00 €	Rideau tissu	1000.00 €
		Balais plat pour microfibre	30 €	Dalle plafond Forfait/dalle	20.00 €	Impact mur/m <sup>2</sup>	35.00 €
		Balais coco petit Balais brosse	15 €	Microfibre sol	20.00 €	Chariot chaises	150.00 €
		Grand balais coco	20 €	Seau	10 €		

**Questions diverses :**

- 1/ Date vœux du Maire : un vendredi soir ou un dimanche midi ?
- 2/ Elections Européennes : 9 juin 2024
- 3/ Nouveaux panneaux de basket du terrain multisports commandés
- 4/ Terrains de foot : faut-il entretenir les 2 terrains ?
- 5/ Bilan des travaux à la salle communale « Pierre Platier » et 1ères locations
- 6/ Point du nouveau revêtement de sol à la salle des sports
- 7/ Bassin d'orage auprès du lotissement « Les Vallées » : prévoir une sécurité
- 8/ Bilan pour donner suite à la visite du jury « fleurissement »

**Levée de la séance :** 23h00

**Prochain conseil :**

M. COLAS Yves  
Maire,

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne  
Excusée

M. CORBIÈRE Sébastien

M. DOUCIN David  
Excusé

M. FOLIARD Cédric  
Secrétaire

M. ALIX Didier

Mme FROMENTIN Cécile  
Excusée

M. ROBIDEL Johan

Mme LEMAILE Magali  
Excusée

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde  
Absente

Mme OLIVRY Kélig

Mme CORNÉE Anne-Sophie  
Absente